

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Nous vous écrivons aujourd'hui, afin d'attirer votre attention sur la réforme du permis de conduire, mise en place par votre gouvernement.

Cette énième réforme concerne notre profession, mais aussi l'avenir incertain des agents du Service Public (IPCSR).

Nous sommes ces établissements de la conduite et de la sécurité routière, que l'on n'entend jamais. Ni adhérents d'une association, ni syndiqués, nous appliquons les lois et réformes imposées, sans revendiquer, ni contester. Les représentants syndicaux de notre corporation qui sont censés défendre notre profession, ne font que défendre en réalité, leurs intérêts, sous couvert du syndicat qu'ils représentent. C'est pour cette raison que nous agissons librement. Contrairement à ce qu'ils avancent, nous ne sommes pas tous favorable à la privatisation.

La mise en place de réservistes ou retraités de la Police ou Gendarmerie pour l'examen théorique du code de la route, n'est pas une solution pour remédier aux problèmes de places. Il est à noter que le département de la Loire n'est absolument pas sinistré par ce manque. La mission des experts (IPCSR) est d'évaluer les performances des candidats durant l'examen pratique mais aussi durant l'épreuve du code. Cela fait partie de leurs attributions, ainsi que les vérifications administratives des dossiers des candidats. **On relègue une compétence à une simple surveillance !!!**

La privatisation entrainera la suppression des agents du Service Public, pour faire place à des « agents privés ». Ils auront pour mission d'évaluer les candidats, mais surtout d'être « rentables » pour leur prestataire qui sera leur unique employeur ! Croyez-vous que les examens se dérouleront comme aujourd'hui avec **transparence** et **impartialité**, comme nous le garantissent actuellement les agents du Service Public (IPCSR) ???

La fermeture de nos petites structures sera inévitable au profit des grands centres de formation et autres structures de ce genre. Le système actuel mérite sans doute quelques améliorations, mais il ne doit en aucun cas être supprimé ou remplacé.

Il est à préciser que de « gros efforts » ont déjà été fournis par l'administration : tant sur les critères d'évaluation durant l'épreuve pratique, que sur l'approche relationnelle avec les candidats. Délégués et inspecteurs ont travaillé étroitement afin de trouver un consensus : l'harmonisation. Alors pourquoi encore tout changer ? Les résultats parlent d'eux-mêmes, le taux de réussite au niveau national, a nettement augmenté. Notre expérience et nos connaissances nous font dire que pour conserver notre statut de travailleurs libres et indépendants, nous devons continuer à travailler et collaborer avec les agents du Service Public. Il est tout de même à rappeler que nous sommes loin d'avoir le monopole et qu'un élève souhaitant se présenter en candidat libre peut le faire.

La privatisation n'entrainerait-elle pas un risque important de commerce souterrain, achat et revente de places d'examens à des prix exorbitants, aux profits de grosses enseignes ?

Qu'en sera-t-il de la formation individuelle et du suivi pédagogique ? Car il ne faut surtout pas oublier que les premiers touchés seront avant tout les élèves. Si le permis est aujourd'hui accessible à tous, ce ne sera malheureusement pas le cas demain.

Nous dirigeons nous vers un permis à deux vitesses ? Qui sera réservé à certains privilégiés !!!

A chaque métier son domaine de compétence : en tant qu'enseignants de la conduite automobile ET de la sécurité routière, nous sommes axé sur la formation et l'accompagnement des candidats. S'auto-former ne réduira sans doute pas le coût de la formation. Bien au contraire. C'est un euphémisme de le croire.

Non seulement nous défendons notre profession, l'avenir de nos élèves et futurs élèves, mais nous soutenons également activement le mouvement des inspecteurs !!!

NON A LA PRIVATISATION !!!

Nous faisons appel à vous, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, mais aussi à vos dirigeants, afin d'être entendu et prendre en considération nos inquiétudes.

Vous remerciant de votre intérêt, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nos sentiments dévoués.

Estelle MASSON (Auto-Ecole X-ROAD 42390 VILLARS)

Zahoua SID (Auto-Ecole IMPACT 42 000 SAINT-ETIENNE)

Sandrine METIVET (Auto-Ecole S PERMIS 42 700 FIRMINY)

Pierre TIXIER (Auto-Ecole KLAXON 42 660 SAINT-GENEST MALIFAUX)

Alain MATHEVET (Auto-Ecole LE CASTELET 43 240 SAINT-JUST MALMONT)

Auto-Ecole PASSION (42000 SAINT-ETIENNE)

Auto-Ecole PASCAL (42 700 FIRMINY)

Auto-Ecole BERGER (42 450 SURY LE COMTAL)

Auto-Ecole STOP (42 600 MONTBRISON)

Auto-Ecole STEPHANIE (42000 SAINT-ETIENNE)

Europe Auto-Ecole (42 150 LA RICAMARIE)

Auto-Ecole Axel (42000 SAINT-ETIENNE)

Auto-Ecole THIOLIER (42000 SAINT-ETIENNE)

Auto-Ecole CHRISTINE (42340 VEAUCHE)

Auto-Ecole LA LYCEENNE (42 160 ANDREZIEUX-BOUTHEON)

Auto-Ecole du Giers (42 800 RIVE DE GIERS)

SAM Auto-Ecole (42 800 RIVE DE GIERS)

Auto-Ecole Stéphane (42 800 RIVE DE GIERS)

Auto-Ecole ZIG ZAG (43 110 AUREC-SUR-LOIRE)

M Conduite (43 330 PONT SALOMON)

Auto-Ecole GONTAUD (43 210 BAS EN BASSET)

Auto-Ecole MICHEL (43 120 MONISTROL-SUR-LOIRE)

Auto-Ecole ROYER (43 120 MONISTROL-SUR-LOIRE)